# SAINT-PRIEST



VOTRE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



# PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

La prévention et la sécurité des populations sur le territoire communal est une des responsabilités du Maire.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Priest mène des actions de prévention afin de réduire les risques et leurs conséquences.

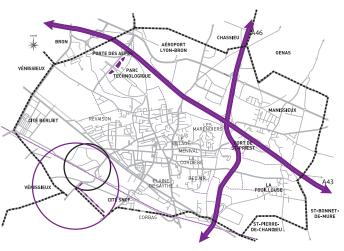
Ce **D**ossier d'Information **C**ommunal sur les **R**isques Majeurs - DICRIM, vous présente les risques auxquels la Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Édition 2009 - Conception et réalisation : Service communication de la Ville urélie LEMOULT Nicolas LOPEZ Laurie RIVA

Imprimé en papier recyclé par océane.com

99

Rangé à côté des annuaires, posé sur une table de chevet ou coincé entre deux magazines, ne le perdez pas de vue : ce guide **pourrait vous être utile**.



\_\_\_\_\_ Limite de la Ville de Saint-Priest

Autoroutes (A43;A46)

Voie férrée

---- Hydrocarbure

\_\_\_\_\_ Chemins

Périmètre PPI SDSP

O Périmètre PPI CREALIS



#### LES RISQUES

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par **sa faible fréquence** et **sa gravité** (nombreuses victimes, dommages importants...).

La Ville de Saint-Priest est exposée à 2 risques majeurs\* :

RISQUES

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

\* Aujourd'hui, aucun risque naturel n'est recensé pour la commune de Saint-Priest.

### ALERTE ET DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il est parfois possible d'anticiper certaines catastrophes, mais dans la majorité des cas, la commune doit immédiatement faire face et mobiliser ses moyens. Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** et si la catastrophe dépasse l'échelle communale, un plan départemental peutêtre mis en place.

Dans tous les cas, les habitants seront alertés. L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

#### Le dispositif national d'alerte RNA:

Il est composé de sirènes émettant désormais un son unique.

D'autres dispositifs complémentaires peuvent relayer l'information :

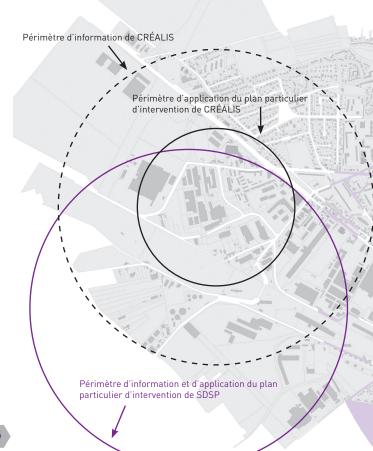
- Des **mégaphones porte-voix** disponibles en mairie
- Un **système d'alerte automatisé** (envoi d'un message sur les téléphones mobile ou fixe des personnes inscrites sur le service d'alerte de la Ville de Saint-Priest)
- Des **panneaux à affichage dynamique** (Médiathèque, Hôtel de Ville, BIJ, annexe de la Mairie, Université Lyon 2, Pôle parc technologique, Ciné 89...).

#### Pour écouter la signal d'alerte :

http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/607-le-systeme-dalerte.php

# RISQUES INDUSTRIELS

CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS. VERSION 2008



#### Situations

La Ville de Saint-Priest est concernée par 2 installations classées SEVESO seuil haut\* :

- Société CREALIS
- Société du dépôt de Saint-Priest SDSP

#### Elle est également concernée par :

- Société ARKEMA Saint-Fons (impactant 30% de la Ville)
- Autres sites tels que LISADIS (5 rue Cdt Charcot 69800 Saint-Priest) ou MICHELIN (31 rue Nicephore Niepce 69800 Saint-Priest).

\*La directive européenne SEVESO impose la mise en place d'une législation renforcée en matière de sécurité à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. Ces derniers sont classés « Seveso seuil haut ».

# RISQUES INDUSTRIELS

#### Actions de la Ville

Pour chacun des deux établissements dits « à risques », les services de préfecture réalisent un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui organise les moyens de secours en cas d'accident majeur. La Ville a pris connaissance des études de danger et des PPI et adapté en conséquence ses documents d'urbanisme.

En outre, **le dispositif RESPIRALYON** permet de collecter les signalements d'odeurs des habitants de l'agglomération lyonnaise via le site internet : **www.respiralyon.org** 

#### • Les accidents industriels à Saint-Priest

**06/09/2003 Commerce de gros de produits chimiques :** Fuite d'acide fluorhydrique (HF) à 70 % sur un conteneur de 1 000 l au sein de la société CREALIS. 2 l se sont répandus dans la cuvette de rétention et fuite maitrisée par les équipes interne sans conséquence pour l'environnement.



### • Consignes de sécurité

# ...... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio Respectez les France Inter 99.8 / 101.1



Ne téléphonez pas, libérez <u>les</u> lignes pour les secours



déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, s'en chargent



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas. pas de . flamme ni d'étincelles



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, et ventilations.



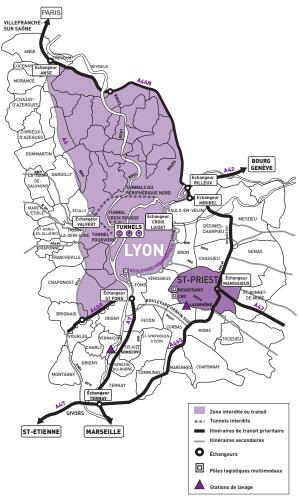
# TRANSPORT DE MATJERES DANGEREUSES

#### Situations

La Ville de Saint-Priest est concernée par le risque de Transport de Matières Dangeureuses (TMD) :

- axes routiers: autoroutes A43 et A46, voies de desserte SDSP et CREALIS
- axes ferroviaires : ligne Sud Marseille en direction des ports, traversée de Saint-Priest par la ligne en direction de Grenoble, gare de triage de Feyzin (Sibelin : axe Saint-Priest/Vénissieux)
- canalisations : 6 canalisations Gaz et 1 Hydrocarbures
- plateforme multimodale : NOVATRANS 63 r
   Beaujolais 69800 Saint-Priest, NAVILAND CARGO chemin du Charbonnier 69200 Vénissieux





Version au 01/12/08

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

#### Actions de la Ville

Le transport de matières dangereuses est soumis à une procédure d'identification par des plaques oranges indiquant au moyen de numéros la nature du risque et la matière transportée.

Axes routiers: Les véhicules transportant des matières dangereuses sont interdits sur l'ensemble des routes du samedi midi jusqu'au dimanche minuit, ainsi que les jours fériés de midi à minuit.

En dehors de ces interdictions, présence d'itinéraires conseillés et interdits aux TMD (cf. carte p.11).

Axes ferroviaires : Il s'agit souvent de transport de produits pétroliers. Des règles spécifiques existent notamment concernant la circulation et le stationnement des wagonsciternes sur les réseaux.

Canalisations: Les exploitants doivent établir un Plan de Surveillance et d'Intervention (P.S.I) dont la commune est destinataire. Avant tous travaux à proximité d'une canalisation, il est fait obligation de réaliser une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).



### • Les accidents de TMD marquants à Saint-Priest

#### 10/04/1985 Transports urbains et routiers :

Un camion citerne chargé de 18t de gaz liquéfié se couche sur une bretelle d'autoroute. Le gaz s'échappe. En contrebas se trouve un centre commercial où 1500 occupants sont évacués. Il faudra 8h pour dégazer la citerne.

#### 16/05/2003 Transports ferroviaires:

Une fuite se produit en gare de triage sur la vanne plombée d'un conteneur de 19 t de fluoroéthylène. La circulation ferroviaire est interrompue sur les 3 voies.

# ...... Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio Respectez les consignes des autorités

France Inter 99.8 / 101.1 France Info 103.4 / 105.4



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, et ventilations.

#### LE DICRIM

Alors si on résume, il existe deux risques majeurs à Saint-Priest. Il s'agit du risque industriel et du risque de transport de matières dangeureuses.

Mais pas de panique!

Puisque vous avez ce document, vous disposez de **toutes les consignes** afin de faire face à ces deux risques majeurs, donc rassurez-vous!

Lorsque la sirène se met en route :

- **Si je suis chez moi**, je branche ma radio\* sur France Inter ou France Info, je ne téléphone pas pour laisser les lignes libres pour les secours et je ferme et calfeutre portes, fenêtres et ventillations.
- Si je ne suis pas chez moi, je rentre rapidement dans le bâtiment le plus proche, je limite mes déplacements pour ne pas encombrer les secours, je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ; les professeurs s'en occupent.
- Dans tous les cas, je ne fume pas, je ne fais pas de flammes ni d'étincelles.

Tout ça pour vous dire de ne pas vous inquiéter, tout est dans ce document!

> \* pensez bien à vous équiper d'une radio qui fonctionne à piles.

# NUMEROS UTILES

	<b>200</b> \$
	pompiers
	numéro d'appel d'urgence européen 112
	police secours
	samu
	Juliu
	Ville de Saint-Priest
	www.ville-saint-priest.fr 04 72 23 48 48
	SIDPC
	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
4	www.rhone.pref.gouv.fr 04 72 61 60 46
	www.rhone.pren.gouv.ii
	DRIRE Rhône-Alpes
	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche
	et de l'Environnement
	www.rhone-alpes.drire.gouv.fr 04 37 91 44 00
	CDIDAL
	SPIRAL  Secrétaries normanent neur la Prévention des Pollutions
	Secrétariat permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise
	www.lyon-spiral.org
ĺ	DIREN Rhône-Alpes
	Direction Régionale de l'Environnement
	www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr 04 37 48 37 18
	Grand I van
	Grand Lyon www.grandlyon.com
	******.granayon.com

## Ville de Saint-Priest

# Département du Rhône (69)



Risques industriels



Transport de matières dangereuses

# En cas de danger ou d'alerte

1 • abritez-vous

### 2 • écoutez la radio

France Inter 99.8 /101.1 France Info 103.4 /105.4

### 3 • respectez les consignes

- > ne téléphonez pas
- > ne fumez pas
- > limitez vos déplacements
- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- > fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations